Une nouvelle d'Anne de France : l'histoire du siège de Brest

Paru dans Catherine Magnien & Isabelle Pantin (dir.), Mélanges offert à Nicole Cazauran, Paris, H. Champion., 2002

À la fin du seul manuscrit connu de ses *Enseignements à sa fille*, qui sont vraisemblablement le premier traité de la Renaissance sur l'éducation d'une princesse l'ancienne régente de France a fait recopier une assez longue nouvelle qui se présente comme une illustration de son propos pédagogique. Située durant la Guerre de Cent ans, celle-ci raconte l'histoire d'un couple, le seigneur et la dame du Chastel, qui sont assiégés par Prince de Galles dans la citadelle de Brest dont ils ont la charge ; les vivres venant à manquer, ils acceptent de la lui remettre si, à une date fixée, ils n'ont pas été secourus par leur compatriotes, et ils laissent aux assaillants leur jeune fils, pour gage de leur parole ; mais alors qu'ils reçoivent des vivres par mer, le Prince de Galles refuse de tenir sa parole ; la dame du Chastel conseille alors à son époux, malgré leur peine extrême, d'abandonner la vie de leur unique enfant plutôt que de livrer la forteresse. Curieusement, toutefois, ce texte est intitulé *Epistre consolatoire transmise à une dame nommée Katerine de Neuville, dame de Fresne, sur la mort et trespas de son premier et seul fils*¹.

Pierre P. Dubrowski, l'érudit célèbre qui pendant la Révolution acquit des milliers de livres et manuscrits menacés de destruction et les rappatria en Russie, avait noté cette incohérence entre le titre et le contenu de l'œuvre dans le *Livret de l'Ermitage*. Ainsi, après avoir mentionné l'*Epistre*, il ajoutait entre parenthèses : « il est fait mention dans ce mss. de la défense de Brest, mais ce n'est point le vrai titre² ». Chazaud, le seul éditeur du texte (1878) n'a pas tenté d'expliquer l'absence de rapport entre Katerine de Neuville et la dame du Chastel, mais il a proposé une source pour l'*Epistre*. On trouve en effet, explique-t-il, une histoire assez semblable dans les *Chroniques* de Froissart, que la princesse aurait à la fois amplement développée et grandement modifiée, pour mettre en valeur la sagesse féminine et la toute puissance de Dieu³.

En réalité, le modèle d'Anne de France n'est pas Froissart, dont elle est effectivement fort loin, mais Antoine de La Sale⁴, dont le court ouvrage, *Le Réconfort de Madame de Fresne*, écrit en 1457 à l'intention d'une de ses parentes (Catherine de Neuville, dame de Fresne), ne pouvait être connu ni de Dubrowski ni de Chazaud, puisque sa première édition est de 1881. Joseph Nève, à qui on la doit, a le premier évoqué les liens entre les deux ouvrages. Alors que La Sale avait écrit trois textes quasi distincts (une lettre de consolation, suivie d'un *exemplum*

¹. Les Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon. Ed. A.-M. Chazaud, archiviste de l'Allier, Reproduction des miniatures originales d'après les dessins de M. A. Queyroy, Moulins, Desrosiers, 1878. Les Enseignements ont été écrits après la mort de Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon (1503) et avant le mariage de Suzanne (1505).

². *Ibid.*. introduction.

³. L'épisode remonte à l'année 1373.

⁴. Je remercie vivement Jacqueline Cerquiligny-Toulet de m'avoir indiqué cette source.

consacré à Madame du Chastel, et d'un autre à une « baronnesse de Portugal »), Anne de France lui a emprunté « l'épisode du siège de Brest, c'est-à-dire toute la partie la plus intéressante de l'opuscule de La Sale⁵ ». Malgré la réitération de ces explications en 1903, dans un volume moins confidentiel que le premier⁶, personne ne semble depuis s'être intéressé à la nouvelle d'Anne. Laissée de côté par les rares biographes de celle-ci⁷, elle n'est ni analysée, ni même répertoriée dans les études relativement nombreuses consacrées à ce genre littéraire depuis une quarantaine d'années⁸. Seul le second et dernier éditeur du texte de La Sale, lan Hill, y a fait allusion : l'*Extraict de l'epistre*, dit-il, est « un remaniement du premier récit du *Réconfort*⁹ ».

En quoi consiste ce remaniement ? Ian Hill n'en dit rien. Quant à Joseph Nève, il émet d'une part une observation : « le style du *Réconfort* a été considérablement rajeuni » ; et d'autre part un jugement de valeur : « il est facile de constater combien le texte que nous publions est supérieur à celui que donne M. Chazaud¹⁰ ». Parce que ces propos nous semblent à la fois trop allusifs et très partiaux (mais bien compréhensibles dans le cadre de l'étude où ils apparaissent), nous nous proposons d'étudier ici les transformations que la fille de Louis XI a fait subir à son modèle, et de montrer en quoi elle a réalisé, avec ce second texte apparemment destiné à illustrer le premier, une véritable œuvre littéraire.

*

La première chose qui frappe, à la lecture des deux textes, est effectivement le « coup de jeune » qu'Anne de France imprime à son modèle, dont les extraits donnés ici donneront une idée. Bien que cinquante ans à peine séparent les deux rédactions, on mesure à quel point la langue a évolué. La comparaison des deux textes montre toutefois qu'Anne de France va bien au-delà d'un toilettage syntaxique et lexical. D'abord, elle raccourcit. Ensuite, elle ajoute. Surtout, elle transforme. Au final, si la réfection est d'un volume très comparable au modèle (environ 39500 signes sous la plume de La Sale, 38500 sous la sienne), l'œuvre n'est plus du tout la même.

_

⁵. Antoine de la Salle, *Du Réconfort de Madame du Fresne...*, éd. Joseph Nève, Bruxelles, Fr.-J. Olivier, 1881. Ian Hill (voir *infra*, p. xviii) dit que cette édition ne fut jamais mise en vente.

⁶. Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages..., éd. Joseph Nève, Paris, Bruxelles, 1903, p. 68.

⁷. Jeanne d'Orliac, *Anne de Beaujeu, roi de France*, Paris, Plon, 1925 et 1926; Marc Chombart de Lauwe, *Anne de Beaujeu, ou la passion du pouvoir*, Paris, Tallandier, 1980 et 1995. Paul Pélicier n'y fait pas non plus allusion, mais il est vrai que son étude porte exclusivement sur ce qui est annoncé dans son titre: *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, 1483-1491*, Chartres, Garnier, 1882.

⁸. Le nom d'Anne de France n'est mentionné ni dans les *Conteurs français du XVIe siècle* (Pierre Jourda éd., Paris, Gallimard, « la pléiade », 1965), ni dans les *Nouvelles françaises du XVIe siècle, images de la vie du temps* (Gabriel-André Pérouse, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1977), ni dans *La Nouvelle française à la Renaissance* (Lionello Sozzi éd., Genève/Paris, Slatkine, 1981), ni dans les *Conteurs et romanciers de la Renaissance*, Mélanges offerts à Gabriel-André Pérouse (James Dauphiné et Béatrice Périgot éds, Paris, Champion, 1997).

⁹. Antoine de La Sale, *Le Réconfort de Madame de Fresne*, édité d'après les mss. 10748 et II 7827 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, par Ian Hill, University of Exeter, 1979, p. 20, note 53. Les références qui apparaissent dans cet article sont issues de cette édition.

¹⁰. Du Réconfort..., ouv. cité, p. xv. Nève maintiendra ces critiques, tout en les reformulant, dans l'édition de 1903.

Au titre des suppressions, ce sont d'abord certaines redites qui émaillaient le texte de La Sale, notamment, autour du récit de la mort de l'enfant (par exemple les lignes 725-735 et 737-746 du *Réconfort*, qui répétaient presque terme à terme les lignes 596-603 et 618-628). Elle supprime aussi des personnages secondaires, comme des servantes (l. 286-288), le seigneur de Pleuc, les frères et les cousins du seigneur du Chastel (l. 547, 559, 563). Elle supprime encore des remarques propres à La Sale, comme ce commentaire nostalgique sur l'accueil respectueux fait par le seigneur du Chastel aux hérauts du Prince, « car en cellui temps on leur donnoit trop plus de foy que au jour d'uy » (l. 297-298), ou des détails réalistes, sans intérêt particulier, mais dont la présence tend à casser l'atmosphère tragique de l'histoire, comme ceux qui portent sur l'abondance des vivres dont disposent le seigneur et la dame du Chastel (l. 346-348). Elle supprime également un grand nombre de formules relevant de l'oralité, notamment une bonne partie des Et quand... qui truffent le texte de La Sale (rien qu'en début de paragraphe : sept occurrences chez l'un, une seule chez l'autre). Enfin, à une exception près que nous analyserons plus loin, elle supprime purement et simplement toutes les « indications de régie » qui parsèment le texte de son devancier (par exemple : « son seigneur lui compta tout le surplus, de laquelle chose nous passerons pour venir à conclusion. » l. 851-853)

Une comparaison entre les deux textes montrera à quel point Anne peut parfois abréger – et alléger – son modèle. Nous sommes au moment où le capitaine et son épouse attendent le retour de leur héraut (qui porte le même nom qu'eux!), envoyé auprès du Prince de Galles pour une négociation de la dernière chance : l'enfant contre une rançon.

La Salle

Et endementiers que ces parolles estoient revint une des aultres gardes qui lui dist: «Monseigneur, nous voyons vi ou viij hommes qui tous bien serrez viennent icy. Et nous semble que Chastel y soit aussi.» Lors revint une des aultres gardes qui luy dist que Chastel venoit tout seul et les aultres demourez estoient. Alors le seigneur envoya à Chastel ouvrir et de desir lui meismes y fust. Et quant il le vist: «Chastel, dist-il, quelles nouvelles?» Alors le cuer lui estraint, et par telle maniere que de sa bouche [une] seulle parolle n'en povoit yssir.(l. 713-723)

Anne de France

Bientost après retourna une autre garde qui luy dist: «Monseigneur, nous avons veu cinq ou six hommes qui tout droit viennent icy bien serrez, et nous semble que Chastel y soit.» En disant ces paroles, Chastel arriva tout seul à la porte, laquelle luy fut ouverte, et, quant il fut entré le capitaine luy demanda quelles nouvelles. Lors le cueur lui serra si très fort, qui ne peult dire ung seul mot. (p. 194)

Autour de l'épisode central de la mise à mort de l'enfant, ces allégements se multiplient. Anne a en effet décidé de réécrire entièrement le passage, à la fois pour dire autre chose, pour jouer davantage sur les émotions du lecteur, et peut-être aussi pour rendre la situation plus vraisemblable. La Sale, en effet, avait beau faire « s'étreindre le cœur » du héraut au point qu'il ne pouvait plus parler, il le lançait tout de même aussitôt dans un grand discours (env. 3575 signes) racontant les dernières heures de la jeune victime. Anne de France, elle, choisit de prendre à

sa charge, comme auteur omniscient, le récit de cette mise à mort, et elle souligne son geste par l'unique « indication de régie » qu'elle n'a pas supprimée – mais qu'elle transforme. Là où La Sale faisait précéder sa narration du retour du héraut par : « Et laisserons à parler de madame, et dirons de l'enffant sa mort, et de la venue de Chastel [le héraut] » (l. 704-705), Anne écrit : « Nous retournerons à parler de l'enfant, qui encores cuidait qu'on le menast devant la place de Brest... » (p. 188) ; le lecteur est donc ici transporté au camp du Prince, près à assister en direct à la tragédie, alors que chez La Sale il ne quittait pas la forteresse et ne prenait connaissance des faits qu'au fur et à mesure du rapport du héraut.

Cette autonomisation du récit de la mort permet tout d'abord à Anne de supprimer l'enchâssement des discours rapportés qui caractérisait le récit du héraut, puisque celui-ci, parlant à son maître, relatait non seulement des faits mais des dialogues (entre lui et le Prince de Galles, entre lui et l'enfant, entre l'enfant et le chef des gardes). Elle lui permet aussi de narrer jusqu'au bout l'exécution, dont le lecteur de La Sale était privé; tout juste le héraut rapportait-il que, comme l'enfant « ne povoit la mort prendre en gré, lui convint tenir le chief, les bras et les jambes lyez, tant se estoit jusques aux os des fers les jambes eschiées, ainssi que depuis tout me fut dit.» (22) Anne choisit au contraire de ne pas donner ces détails, mais accentue les contrastes, dans une esthétique qui évoque irrésistiblement Marguerite de Navarre. Après avoir fait longuement discourir l'enfant, en effet, elle conclut ainsi son chapitre : « Et quant il fut au lieu ou il devoit estre exécuté, il dist adieu à Chastel, puis requist confession, laquelle faicte dévotement, comme à enfant bien instruit et moriginé appartenoit, après avoir recommandé son âme à Dieu, le bourreau d'ung seul cop luy tranchea la teste. » (p. 191) Elle peut alors faire revenir dans la forteresse le héraut au cœur serré, qui, du coup, n'a plus à raconter à son maître que ce qui s'est passé ensuite avec le Prince de Galles (env. 1000 car.).

Les paroles que prononce l'enfant avant sa mort, traitées de manière fort différente par La Sale et Anne de France, nous permettront à présent de mieux saisir le sens du « remaniement » effectué par celle-ci.

La Sale

Lors tant se prist à plourer et desconfforter, disant à Thomas, le chief des gardes: « Ha! Thomas, mon amy, vous me menez morir, vous me menez morir; hellas, vous me menez morir! Thomas, vous me menez morir! Hellas! monsieur mon pere, je vois morir! Hellas! madame ma mere, je vois morir, je vois morir! Hellas, hellas, hellas, je vois morir, morir, morir!» Dont en criant et en plourant, regardant devant et derriere et entour lui, à vostre coste d'armes que je portoye, lasse my! et il me vist, et quant il me vist, à haulte voix s'escria, tant qu'il peust. Et lors me dist : « Ha! Chastel, mon amy, je voiz morir! Chastel, mon ami, je voiz morir! hellas! mon ami, je voiz morir! »

Anne de France

Lors commença à faire ung pitovable et merveilleux dueil, en disant au chef de ses gardes : Ha! Thomas, vous me menez morir.» Et en faisant ses pleurs et lamentations, en regardant d'ung costé et d'autre, apperceut Chastel, le hérault de son père, vestu d'une cotte d'armes, que deux archiers menoient, il s'escrit à haute [voix]: « Ha! Chastel, mon amy, je m'en voys mourir. Vous mes très humbles recommandations à monseigneur mon père, et à madame ma mère, leur suppliant me pardonner si oncques je leur meffeitz, et leur direz adieu pour mov, car en vie jamais au monde ne me verront! Hélas! quel[le] angoisse[euse] tristesse et piteuse nouvelle ilz auront du rapport très-doloreux que leur ferez de moy. Je congnois bien que leur ennuy doublera, pour ce qu'ilz n'avoient enfant que moy, et que par eulz je suis icy. Toutes fois eulz ne moy n'en sommes causes, mais c'est fortune, qui tant nous a été contraire, car pour l'affaire d'autruy suis tumbé en ce misérable inconvénient. Toutes fois je remercie mon Dieu, que ce n'est point pour meschanceté que j'aye faicte, et aussi qu'il luy plaist me prendre en estat d'innoscence, et sans ce que j'aye plus congneu des misères de ce monde, le suppliant, comme son martir et innocent, me faire participant de sa gloire éternelle. » (p. 191)

Le premier éditeur du *Réconfort* a jugé sévèrement la réécriture de ce passage : l'enfant, dit-il, dont le « cri de détresse » répété produisait « un effet vraiment poignant », est devenu, un « petit rhétoricien » (éd. 1881), ou un « jeune stoïcien » (éd. 1903). De fait, nous ne sommes pas ici devant l'un des ces exemples de reformulation « maladroite » que stigmatise Nève, mais devant deux choix fort différents. Chez La Sale, où sont privilégiés le pathétique et la vraisemblance, l'enfant est terrorisé par la perspective de mourir et ne sait que répéter les mêmes mots quel que soit son interlocuteur. Chez Anne de France, la peur de la mort est effacée au profit de l'extraordinaire sagesse de l'enfant, et bien évidemment du message religieux qu'il délivre : figure quasi christique, il se désole *pour les autres* et s'apprête à mourir, à l'instar de certaines héroïnes de l'*Heptaméron*, dans la certitude absolue du bonheur qui l'attend. Plutôt que réaliste, la mort est exemplaire, et le pathétique est d'autant plus fort qu'il ne surgit pas d'une situation

somme toute normale (la peur d'un enfant qu'on va mettre à mort) mais du contraste saisissant entre la longue prière qu'il prononce, et le coup brutal qui s'abat sur lui – entre la douceur et la cruauté. Ce contraste avait d'ailleurs été préparé peu auparavant, grâce à un passage ajouté par Anne, qui montrait l'enfant « enclinant la teste avecques bon visaige asseuré et riant, comme celuy qui ne prévoyoit la fortune qui luy estoit fort prochaine, mais s'esjoyssoit de ce qu'il pençoit veoir bientost son père et sa mère, ainsi qu'on luy avoit dit, dont il n'y eut en sa compaignie si dur cueur qui ne lermoiast de veoir ung si tendre et bel enfant mener à la mort sans l'avoir desservy. » (p. 180)

Anne modifie de même la fin de l'histoire, à laquelle elle invente un prolongement moral : alors que La Sale laissait tranquillement repartir le Prince de Galles et ses troupes (décimées tout de même par une manœuvre vengeresse des Français), elle poursuit le méchant personnage :

La Sale

Lors ne cessa de faire chargier son artillerie, et s'en partist. Et cy donrrons fin à ceste exemple de la tresprudente et noble dame dont ceste histoire fait mension, qui abondonna la grant amour maternelle de son seul et tresamé filz pour treslyement secourir à l'onneur de son seigneur et mary, ausquelz Nostre Seigneur face vray pardon.

Amen.

Anne de France

Lors [...] fist charger le demourant de son artillerie, et print chemin pour s'en retourner dont il estoit venu. Mais fortune et le vent luy furent si contraires, que sa nef donna à travers d'une roche et se fendit par le milieu, et le prince, et tous ceulx qui estoient dedans, furent noyés et perdus. Et veult on dire que ce fut pugnition et jugement de Dieu, et qu'il devoit bien finir meschantement, quant ainsi, cruellement et injustement, il avoit fait morir l'enfant du capitaine, dont cydessus est faicte mention.

Une autre grande modification apportée par Anne de France au récit du Réconfort concerne le personnage de la femme. D'une part, La Sale soulignait lourdement le courage de celle-ci au détriment de l'ensemble de son sexe : « et quand le cappitaine oist madame sy haultement parler, avec un contemplatif souspir, remercia Jhesus Christ, le treshault et puissant Dieu, quant du cuer de une femeline et piteuse creature partoient sy haulte et sy vertueuses parolles comme celles que madame disoit » (l. 465-468). Anne, elle, réserve la portion congrue à ce genre d'arguments: « après avoir oy ce que son mary luy disoit, laissant le couraige fémenin, renforça sa parolle... » (p. 158). Par ailleurs, elle transforme les rapports entre les époux de manière à les rendre beaucoup plus égalitaires. Ainsi, dans le passage déjà évoqué qui précède le retour du héraut, La Sale évoquait le seigneur du Chastel restant seul à attendre, « ordonna[nt] que [son épouse] fust despouillée et puis couchée en son lit. » (l. 703-704). Anne montre au contraire mari et femme s'engageant ensemble dans la longue et anxieuse attente : « Lors elle prit cueur en soy, et parlèrent de plusieurs choses, en actendant la venue de Chastel [$le\ h\acute{e}raut$] » (p. 187).

Plusieurs amplifications propres au remaniement sont d'ailleurs consacrées à des dialogues entre les deux époux, et notamment à des paroles bienveillantes du mari à sa femme. Ainsi, cette brève réplique du *Réconfort* « M'amye, tant l'amour

de mon cuer se puelt estendre, plus que oncques mais vous remercie du tres hault et piteux don que m'avez maintenant fait » (l. 471-473) devient dans l'*Extrait de l'Epistre* : « M'amye, tant que l'amour de mon cueur se peult estendre, plus que jamais vous en foys part, vous merciant du beau don que m'avez fait, congnoissant que avez du tout oblié la parfaicte et naturelle amour que mère peult avoir à son enffant, pour mon honneur et ma vie sauver, qui à jamais vous sera louenge, et redondera à l'honneur des femmes vertueuses qui viendront après vous ; et de ma part de bon cueur je prie nostre seigneur qu'il le vous vueille rémunérer. » (p. 164-165).

Enfin, Anne de France retouche le portrait de la dame du Chastel. Ainsi, son héroïne affirme que les femmes ont pour seul supérieur leur mari (« nous, femmes, qui par l'ordonnance divine, sommes aux hommes subjectes en loïal mariage », p. 160), là où celle de La Sale évoquait une sujétion générale au sexe masculin (« [nous] femmes qui, par l'ordonnance de Dieu, sommes à vous hommes subgettes, especialment les espousez et qui son meres des enffans, ainssi que je vous suis et à nostre filz », l. 403-406). Surtout, elle la met en scène dans des postures infiniment plus nobles, dénotant une maîtrise de soi que le modèle n'avait pas, comme dans ce passage où, le capitaine ayant un instant projeté d'aller récupérer son fils avec quelques soldats, elle se désole devant la perspective de perdre aussi son mari :

La Sale

Madame, qui tant de dueil et de paour avoit, doubtant sa personne pour le perilleux party, à genoulx et à mains jointtes toute deschevellée lui crya: «Mercy! mercy! A! pour Dieu, monseigneur, mercy! Or est en vous ma mort, or est en vous ma vie. Vueilliez de ceste vostre povre femme ad ce cop avoir mercy. Se pour obeir à vostre vraye honneur, nous soyons desgarnis de nostre seul et tresamé filz, est-il pour tant dist que au chose impossible vous doyez obeir et voulloir vous perdre, et tous voz parens et voz amis, et, lasse my, encore moy, que sans nul service reprouchier vous ay tant amé, honnoré et servy, dont j'en appelle Dieu et vous à tesmoingz. Et nous voulez abandonner et adventurer! [...] (l. 657-670)

Anne de France

Lors sa femme, qui tant de peur et de doubte avoit de la personne de son seigneur et amy, se mist à genoulx devant luy en disant: « Ha! monseigeur, pour Dieu mercy, or estes vous ma mort et ma vie. Si, pour garder et sauver vostre honneur, advient que soions desistez et desgarniz de nostre seul et très aymé filz, est il pour tant dit que doyez obéyr à chose impossible, et vouloir perdre vous, voz parens, et tant d'amys, et moy avecques tous, quant nous voullez tous habandonner et ainsi advanturer. [...] » (p. 183-184)

Au-delà de leur portée idéologique évidente, ces changements qui s'inscrivent dans la droite ligne des conseils des *Enseignements* contribuent à une modification de l'esthétique d'ensemble, vers laquelle tendaient déjà le resserrement général du texte, la suppression de ses détails triviaux et de ses personnages secondaires, la réécriture de l'épisode de la mort de l'enfant et celle de la fin du texte. D'autres altérations, cependant, montrent qu'Anne de France a délibérément cherché à

transformer la « piteuse histoire » de son devancier en conte philosophique autonome. Ce travail est particulièrement notable à l'orée du texte :

La Sale

Et pour vous confforter Madame, à votre consolacion, Madame [, je] vous reduis à memoire deux exemples de deux nobles et tres prudentes dames, l'une de Bretaigne et l'autre de Portugal, vous priant, et aussi tous ceulx et celles qui les liront et orront lire, que de mon simple, rude, compendieux réciter en vueilliez prendre ma bonne voullenté.

C'est assavoir que au temps de ma jonesse, je oys à aucuns preux et preudommes chevalliers loer les vertus de ce seigneurs, qui faisoient moult à loer, espacialement de madame sa femme, desquelz ceste histoire fait mencion, disant que au temps que le puissant prince de Galles, qui fut sy vaillant comme se dit, et qui fist ung des livres des droiz d'armes... (l. 179-190)

Anne de France

Extraict d'une espitre consolatoire transmise à une dame nommée Katerine de Neufville, dame de Frène, sur la mort et trespas de son premier et seul filz, luy réduysant à mémoire l'exemple de la dame du Chastel en Bretaigne, laquelle fut si constante et vertueuse, que pour oster les douleurs de son mary, et le reconforter, et aussi pour sauver son honneur, habandonna la vraye et nature[lle] amour de son fils, comme appert par l'exemple qui s'ensuit.

[page suivante]

Au temps que le puissant prince Galles, renommé, saige et vaillant, et qui fist comme l'on dit ung des livres des droiz d'armes... (p. 135-137)

Ces choix esthétiques, dont on a vu le pendant pour ce qui concerne la fin de l'histoire, se retrouvent par ailleurs tout au long du texte, qu'Anne découpe en courts chapitres. Si, ce faisant, elle suit pour l'essentiel les articulations suggérées par son devancier, elle transforme soigneusement les transitions, modifiant notamment le texte de La Sale chaque fois que celui-ci passait d'un épisode à l'autre sans interruption autre que l'alinéa. Une dernière comparaison montrera ce travail de clôture et de réouverture du récit. Nous sommes au moment où, au terme d'une longue nuit de débat, la dame du Chastel a persuadé son époux de choisir son honneur plutôt que son fils.

La Sale

« [...] J'ay ores oy la guette du jour corner, et jasoit que ne dormissions à nuit, sy me fault-il lever; et vous aucum peu reposerez. — Reposer! dist-elle. Hellas, monseigneur, je n'ay cuer, œul, ne membre sur mon corps qui en soit d'accord. Mais je me leveray et yrons à la messe tous deux remerchier Nostre Seigneur de tout. »

Et quand la messe fut ditte, ne tarda gaires que le solail fut levé. Alors... (l. 473-481)

Anne de France

Lors la guette du jour sonna, et jaçoit qu'ilz n'eussent guères dormy la nuyt, et leurs povres cueurs pris repoz, ains tristesse et habondance de larmes, si se levèrent tous deux et allèrent oyr messe, pour remercier Dieu de tout.

[Vignette]

Après avoir ouy la messe, qui estoit environ soleil levant... (p. 165-166)

Ce dernier exemple fait apparaître une autre grande modification qui finit de donner à l'*Extraict de l'epistre* une toute autre esthétique que celle du *Réconfort* :

l'insertion d'enluminures. Seize d'entre elles, de format identique (une demi-page) interviennent comme ici entre deux chapitres; ce sont elles, en définitive, qui délimitent ces derniers. Une autre enluminure, de même format, borne le texte en amont: signalant le démarrage de celui-ci, elle place le lecteur *in medias res* puisqu'il y voit d'emblée une armée en position de bataille devant une forteresse. La dix-huitième et dernière enluminure, en revanche, se distingue triplement. Deux fois plus grande que les autres, elle a pour cadre la pleine mer (les autres montraient l'intérieur de la forteresse ou ses abords immédiats: le camp des Gallois) et elle interrompt le dernier chapitre: elle illustre le naufrage du navire du félon. Le mât cassé, les hommes tombés à l'eau, les flots déchaînés, le prince levant les bras au ciel, et le rocher au sommet duquel pousse triomphalement un arbre improbable font éclater la « punition et jugement de Dieu » que nommaient les dernières lignes du texte, sur la page en vis-à-vis¹¹.

L'usage intensif de l'enluminure, c'est-à-dire le recours à un second réseau de lecture que les transformations stylistiques connexes mettent en valeur – en organisant, dans le récit, la pause nécessaire à leur observation – témoigne de l'importance accordée par Anne de France à l'imagination de son lecteur. On comprend mieux, dès lors, la disparition systématique, sous sa plume, de tout le pittoresque qui caractérisait le récit de La Sale. Là où celui-ci, confronté à des situations limite, cherchait à *représenter*, elle invite le lecteur à suppléer, par l'imagination, ce qu'elle avoue elle-même irreprésentable : « Et fut le dueil d'eulx deux si très-grand, qu'il seroit presque impossible le raconter » (p. 147), dit-elle simplement, alors que son modèle disait : « A celle foiz furent les dueilz de l'un et de l'autre telz que, se ne fussent les femmes qui en la couchette gisoient, que soubitement firent venir leurs plus amis, pres de la mort estoient. » (l. 285-288)

*

Le « remaniement » effectué par Anne de France sur la partie du *Réconfort* qu'elle a choisi de réécrire s'avère donc particulièrement ample, et l'on nous pardonnera d'aboutir à une conclusion très différente de celle de son premier éditeur. Bien que l'*Extraict de l'epistre* ne soit pas une création – comme c'est d'ailleurs le cas de tant d'« histoires » écrites à cette époque –, et bien qu'il ait été destiné à illustrer le traité d'éducation qui le précède, il constitue un écrit original, dont la recherche formelle et l'exigence spirituelle n'appartiennent qu'à son auteur. La duchesse de Bourbon s'avère donc une conteuse certes « adventice¹² » (du moins en l'état actuel de la recherche), mais une conteuse tout de même, et qui ne mérite pas d'avoir été si longtemps ignorée.

¹¹. Très curieusement, Hill a réutilisé dans son édition du *Réconfort* ces enluminures issues du manuscrit de l'*Extrait de l'epistre* (ou plus exactement les dessins effectués à partir de celles-ci au XIXe siècle pour l'édition Chazaud). Il transforme ainsi l'esthétique du texte de La Sale (qui n'était illustré dans aucun des manuscrits et se déroulait sans interruption), voire son contenu (notamment avec la vignette montrant le bourreau prêt à trancher la tête de l'enfant de son épée). Par ailleurs, il a le plus souvent inséré ces reproductions en plein milieu d'un paragraphe de La Sale, alors qu'Anne respectait le découpage de celui-ci et les plaçait entre deux paragraphes. Enfin, il a retiré l'une des vignettes du récit, pour la mettre en exergue au début de son édition...

¹². L'expression est de V.-L. Saulnier, dans sa préface à *La Nouvelle française à la Renaissance...*, ouv. cité, p. vi.

Cette étude est au reste loin d'avoir épuisé les questions qu'elle nous pose dans le domaine de l'histoire littéraire. Outre la manière dont ce texte s'inscrit dans un genre – le récit narratif bref – en train de se constituer, outre les liens subtils qu'il entretient avec les *Enseignements*, il resterait à comprendre pourquoi la première édition de ceux-ci¹³ ne contient pas l'*Extraict de l'epistre*. Il resterait aussi à tenter de saisir les liens, nombreux à l'évidence, qui unissent ce texte et les écrits de Marguerite de Navarre. La sœur de François I^{er}, nous le savons, connaissait les *Enseignements*, qui furent publiés pour elle en 1535¹⁴ (toujours sans l'*Extraict*, puisque le « zellé marchand » qui a réalisé cette édition ne connaissait que la première). Mais il est on ne peut plus probable qu'elle connaissait aussi le précieux manuscrit, vraisemblablement rapatrié avec le reste de la bibliothèque de Moulins dans la bibliothèque royale rassemblée à Fontainebleau à l'initiative de sa mère, de son frère et d'elle-même.

Éliane Viennot

¹³. *A la requeste de treshaulte et puissante princesse madame Suzanne de Bourbon...*, s.d., Chez Le Prince [Claude Nourry], Lyon [BNF, Res D 80044].

¹⁴. Enseignements moraux. A très excellente et puissante princesse et Dame Madame Margueritte de France..., par Jehan Barril, Tholose, [Jean Barril & Eustache Mareschal,] 1535 [BNF, collection Rotschild 2754].